

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 mai 2016

2016 DAC 657 Conclusion d'un bail civil donnant lieu à l'octroi d'une contribution non financière et passation d'une convention d'objectifs avec l'association « 59 Rivoli » pour l'occupation des locaux de l'immeuble sis 59, rue de Rivoli (1er).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 mai 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose de signer un bail civil pour les locaux 59, rue de Rivoli à Paris 1er donnant lieu à l'attribution d'une contribution non financière ;

Vu l'avis du Conseil du 1er arrondissement, en date du 2 mai 2016 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer un bail civil donnant lieu à l'octroi d'une contribution non financière de 299 999 euros par an hors indexation annuelle sur l'indice ICC, et une convention d'objectifs avec l'association « 59 Rivoli » pour l'occupation des locaux de l'immeuble 59, rue de Rivoli à Paris 1^{er}.

Article 2 : La recette correspondante sera imputée au chapitre 75, nature 752, fonction 33 du budget de fonctionnement des exercices 2016 et suivants de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO